

| | |
|------------------------|---|
| Réalisation de l'étude | 2011/2015 |
| Maîtrise d'ouvrage | SAS Terres d'Aunis |
| Maîtrise d'oeuvre | SIT&A Conseil |
| Coût des travaux | 1 M€ HT (prévisionnel) |
| Mission | Etudes préliminaires, Avant-projet, Projet, Permis d'Aménager, Mission de Géomètre, Concertation, Suivi de travaux, dossier Loi sur l'eau |

Le terrain d'assiette de ces 2 lotissements se situe au Sud de la commune de Marsilly, pour une superficie d'environ 3,2 ha.

Différents principes d'aménagement se dégagent :

- Maintenir et renforcer la trame paysagère existante en la prolongeant et en la reliant,
- Intégrer la vue vers le clocher de l'Eglise dans l'aménagement comme repère,
- Organiser le quartier par une voie structurante qualitative, large emprise en privilégiant la place des piétons-cycles plutôt que celle du stationnement.
- Créer des poches de stationnement,
- Assurer une liaison douce et véhicules légers entre la rue du Chemin Bas et la rue de La Rochelle,
- Gérer les eaux de ruissellement à travers des noues et les réceptionner dans un bassin à pente douce situé en point bas.



Le plan de composition reprend tous les principes de l'orientation d'aménagement :

- 1- Une voirie traversante qui permet de structurer l'opération et de l'intégrer dans la trame actuelle
- 2- Une trame verte qui s'imisce à travers l'aménagement et qui génère des espaces à la fois utiles et agréables
- 3- Des espaces publics, lieux de vie pour ce quartier.
- 4- Des réglementations sur l'implantation du bâti participant à la qualité générale de l'opération.
- 5- Une nécessaire densification, en conformité avec la nouvelle législation et la gestion économe de l'espace.
- 6- Un stationnement adapté.

